



RÈGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO 2013

PUBLICATION

Le club «Moto club des Orchidées» organise la première manche du Championnat de France d'Enduro 2012. La manifestation se déroulera conformément au Code Sportif de la F.F.M., à ses Règles techniques, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre réglementation finale, approuvée par le Jury.

La manifestation aura lieu le **20 et 21 avril 2013 à Champagne-Mouton** commençant à 8h00 le 1er jour et à 8h00 le deuxième jour.

ORGANISATEUR

Nom: Moto club des Orchidées

Adresse: 6, Place de l'église, 16350 Champagne-Mouton

N° tél : 06 80 88 89 97 N° fax : 05 45 31 82 78

E-mail: loubersaclaurent@wanadoo.fr

SECRETARIAT DE LA MANIFESTATION

Adresse: Les Grouges, 16350 Champagne-Mouton

N° tel : 06 80 88 89 97 N° fax : 05 45 31 82 78

ASSURANCE

Une assurance a été souscrite auprès de la Compagnie AMV (Voir attestation jointe). (L'attestation d'assurance doit se référer au Décret 2005-554 du 16 mai 2006 et spécifier le montant des garantines equagrites)

le montant des garanties souscrites).

1. INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement sont fixés à :

Engagement à l'année :

- 135 euros pour les pilotes Elites et Juniors,
- 120 euros pour les pilotes Nationaux.

Engagement épreuves par épreuves :

- 145 euros pour les pilotes Elites et Juniors,
- 130 euros pour les pilotes Nationaux.

Les droits seront majorés de **30 euros** pour les pilotes s'engageant dans les **30 jours** précédant la manifestation.

En cas de désistement, les droits d'engagement seront remboursés :

Engagement à l'année :

- en totalité jusqu'à 30 jours avant l'épreuve,
- à -50% à moins 30 jours avant l'épreuve.
- sur envoi impératif du formulaire prévu à cet effet accompagné d'un justificatif, cachet de la poste faisant foi.

Engagement épreuve par épreuve :

- à 50% jusqu'à 30 jours avant l'épreuve, sur envoi impératif du formulaire prévu à cet effet accompagné d'un justificatif, cachet de la poste faisant foi.
- pas de remboursement à moins de 30 jours avant l'épreuve quelle que soit la cause du désistement.

2. CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les contrôles administratifs et techniques auront lieu le vendredi de 13h à 19h pour toutes les catégories.

Chaque machine doit être conforme aux dispositions légales de circulation routière en France. Elle doit également correspondre aux exigences du Code Sportif de la F.F.M., à ses Règles Techniques. Les parties intrinsèques seront marquées conformément à l'art. 9. Un contrôle de bruit sera effectué conformément aux Règlements Techniques.

Lors du contrôle administratif, le coureur devra présenter sa confirmation d'engagement, sa licence F.F.M. de coureur, (le BRS est obligatoire pour les pilotes entre 14 et 15 ans), son permis de conduire correspondant à la cylindrée de la moto, un certificat d'assurance (carte verte), la carte grise. ainsi que son casque (seule la norme 05 est autorisée).

Après les contrôles administratifs, le pilote se verra remettre un transpondeur. Libre au pilote de louer ou d'acheter le support pour le transpondeur auprès du prestataire présent.

3. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ et les numéros seront en conformité avec le règlement de France d'enduro.

L'heure de départ sera communiquée lors des contrôles administratifs.

2

4. PARCOURS

PREMIER JOUR

Le parcours du premier jour sera de 3 tours pour les catégories Elite et Junior et de 2 tours pour les autres catégories, sur un parcours de 70 km lequel inclura :

- 2 contrôles horaires par tour.
- 2 tests banderolés.
- 1 test en ligne.

DEUXIEME JOUR

Le parcours du premier jour sera de 3 tours pour les catégories Elite et Junior et de 2 tours pour les autres catégories, sur un parcours de 70 km lequel inclura :

- 2 contrôles horaires par tour.
- 2 tests banderolés.
- 1 test en ligne.

5. EVALUATION DES PERFORMANCES

Les pénalités doivent être conformes aux règlements du Championnat de France d'enduro.

6. BUREAU ET REUNIONS DU JURY

Le lieu du bureau de la couse sera l'école de Champagne-Mouton. Les réunions du Jury auront lieu) l'école de Champagne-Mouton. La première réunion du Jury aura lieu le **vendredi 19 avril 2013** à **19h00**.

Le président du Jury décidera des heures de réunions ultérieurs du Jury.

7.PRIX

Des prix seront décernés conformément aux règlements du Championnat de France d'enduro.

8. REMISE DES PRIX

La cérémonie de remise des prix aura lieu à Champagne-Mouton à environ 17h00.





9. OFFICIELS

Président CER (*) du Jury : RIGAUDIAS Vincent 2ème Membre CER (*) du Jury : IPUY Jean Pierre

Commissaire Technique CER (*) du Jury : Depoit Jean Michel et M. Fournier

Président du club organisateur : Loubersac Laurent

Responsable du chronométrage et des classements : F.F.M.

*Commission Enduro et Rallye T.T.



EPREUVE FFM N° 678

VISA LIMPC N° 32-13

ST-LEGER de la MARTINIERE 19.2-13

V 59a 13/0279